

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Présentation du Budget Primitif 2024 Comité syndical n°50 du 29 mars 2024

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Par délibération n°23-29 du 14 décembre 2023, le SMAPP a adopté le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorisé la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, en dehors des étapes budgétaires, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Nota : Ce changement de nomenclature a pour conséquence l'indisponibilité des données N-1 dans la maquette budgétaire. Un tableau permettant la comparaison BP2023/BP2024 est annexé à cette note de présentation du budget primitif 2024.

Le comité syndical a donné acte au Président de la présentation des orientations budgétaires le 2 février 2024. Les dispositions réglementaires prévoient que le budget primitif est soumis au vote du comité syndical dans les 10 semaines suivants le débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical est donc invité à voter le budget primitif 2024.

Comme annoncé lors du Débat d'orientations budgétaires 2024, les principales actions prévues et identifiées dans le budget prévisionnel 2024 consistent à :

1. Le foncier

Les priorités d'action du SMAPP pour l'année 2024 consistent à achever l'entrée en possession des terrains de la première ordonnance d'expropriation (secteur 1) afin de réaliser les travaux de plantations tel que définis dans le PRO. Il s'agira également de poursuivre les procédures juridiques pour s'assurer l'obtention des ordonnances d'expropriation des secteurs 1 complémentaire et 2a.

Les audiences d'expropriations du secteur 2a se finaliseront dans le courant de l'année.

Deux enquêtes parcellaires devraient se tenir dans le courant de l'année pour les secteurs 2b et 3.

En parallèle, les acquisitions amiables se poursuivront.

La convention foncière avec l'Etat sera contractualisée.

Le processus de libération du hameau de Montjaret sera lancé.

Pour éviter toute installation illicite, aussi bien sur les terrains que dans les logements, des procédures contentieuses seront engagées dès que nécessaire.

2. Les travaux

Lors de la saison hivernale 2023/2024 seront plantés 55 ha soit environ 130 000 plants de 24 essences différentes: Chêne chevelu, Pin laricio de Calabre, Aulne à feuilles en cœur, Chêne pubescent, Cormier, Hêtre d'Orient, Charme houblon RN, Erable champêtre, Micocoulier conteneur, Noyer Noir d'Amérique, Poirier, Erable de Montpellier, Erable plane, Alisier torminal, Chêne tauzin, Sapin de Bornmuller, Aubépine monogyne, Eglantier, Noisetier, Troène, Nerprun purgatif, Charme, Pin noir et Cèdre de l'Atlas

Sur cette même saison, 13 ha d'espaces ouverts seront semés par un mélange de prairie fleurie.

En 2024 seront relancés les marchés de plantations et de milieux ouverts pour les 4 prochaines années.

Concernant les bois existants, le SMAPP réalisera avant le printemps la sécurisation des futurs chemins au sein du bois de la Butte Rouge sur la commune de Pierrelaye, ouvrant un espace d'une dizaine d'hectares à la visite des riverains.

Un marché de mobilier et de signalétique sera attribué pour la fourniture des premiers éléments cet été dans les boisements préalablement sécurisés.

Afin de lutter contre les importants dégâts dus aux campagnols sur les nouvelles plantations il sera installé des perches à rapaces au cœur des parcelles boisées les années précédentes ainsi qu'au sein de celles dont les travaux d'aménagement sont en cours.

La mise en place de la première convention de compensation environnementale avec la CDC Biodiversité permettra l'amélioration de l'état écologique et la gestion d'environ 20 hectares de milieux ouverts et semi ouverts pour les 30 prochaines années.

Plusieurs chantiers de nos partenaires passeront en phase opérationnelle, notamment les opérations de renaturation sur les rus du Fond de Vaux et de Liesse, respectivement portées par le SMBO et la CACP. Une étude de la CAVP se poursuit sur la transformation d'une parcelle en bordure de la Seine en zone d'expansion des crues.

Sous la maîtrise d'œuvre d'Intégrale Environnement, sera lancé le marché pour la création des voies et parkings forestiers et des plateformes pour la relocalisation des gens du voyage impactés par le projet et recensés dans la MOUS pilotée par Valparisis.

Le nettoyage des secteurs dégradés par la présence de déchets et décharges sauvages va se poursuivre dans le secteur 1 sur le Fond de Vaux et la Butte de Montarcy. L'objectif en début d'année est également de valider un processus permettant d'apporter un bon niveau de finition du nettoyage des terrains.

Les travaux concernant la requalification du 20 rue de la Colonne en établissement recevant du public seront réalisés.

Les démolitions prévues d'une maison libre d'occupation et d'un hangar, localisés au Hameau de Montarcy seront effectuées.

Des actions d'entretiens des bâtiments en gestion devront être planifiées (toitures, réseaux...)

3. Les études environnementales

En 2024, les études sur les eaux souterraines préconisées tous les 5 ans par l'évaluation environnementale de 2019 seront menées à bien. De la même façon, les suivis biodiversités dont les protocoles ont été définis en 2023 passeront en phase de terrain.

Une étude sur la valorisation possible du bois issu des boisements existants sera lancée au cours du premier trimestre.

La cartographie des espèces exotiques envahissantes démarrée en 2023 sera rendue par l'ONF et les plans de gestion pour les espèces les plus problématiques pourront être mis en place.

4. La recherche de financements

Elle sera poursuivie à travers les compensations et la recherche de subventions. La sollicitation de mécènes se poursuivra.

5. Les moyens

En matière de ressources humaines, le nombre d'agents en poste pour le SMAPP sera de 6 agents à temps plein et d'un agent à temps non complet (garde), salariés du Syndicat et le remboursement au Département de 0,1 ETP pour l'aide de la Direction des finances en termes de comptabilité. Au cours de l'année, aucune création de poste n'est envisagée mais une augmentation de la masse salariale est à prévoir du fait de la valorisation de 5 points du traitement indiciaire des agents (décret du 28 juin 2023), de l'avancement d'échelon de deux des agents titulaires et de l'adhésion à une assurance statutaire en cas de maladies ou d'accidents des agents du SMAPP. Une enveloppe sera également inscrite pour le paiement des vacances des commissaires enquêteurs dans le cadre des enquêtes parcellaires à venir mais aussi pour l'intervention de prestataires soumis aux règles de contributions sociales des auteurs.

/-----/

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme, il est proposé au Comité syndical de voter le Budget primitif 2024 s'équilibrant en dépenses et en recettes à 20 117 323,02 €.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 538 816,69 €.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 2 003 510,00 € sont destinées à financer :

- les charges à caractère général : 1 163 000,00 €, notamment :
 - les prestations de service pour la rémunération des contrats signés avec des prestataires extérieurs intervenant dans des domaines divers tel que le mécénat, l'assistance foncière, la sécurisation des bâtiments : 200 000,00 €
 - les contrats de prestations de services dans le cadre d'externalisation de missions comme la conception de moyens de communication, la conception des documents RH, l'aide aux recrutements : 200 000,00 €

- les frais d'actes et de contentieux pour la rémunération des avocats et des huissiers dans le cadre de procédures judiciaires : 100 000,00 €
 - les honoraires de conseil juridique : 50 000,00 €
 - les frais d'analyses environnementales pour un montant global de 120 000,00 €
 - l'entretien des terrains et des bois : 100 000,00 €
 - les frais d'eau et d'électricité pour les logements de la Haute Borne (en partie remboursés par les occupants) : 110 000,00 €
 - la taxe foncière : 80 000,00 €
 - La taxe sur les logements vacants : 3 000,00 €
 - le remboursement des frais de fonctionnement au CD95 : 50 000,00 €
 - les frais d'impression : 25 000,00 €
 - les assurances : 25 000,00 €
 - les frais de réception : 30 000,00 €
 - les frais d'affranchissement : 10 000,00 €
 - les frais d'annonces et d'insertions : 10 000,00 €
 - la location de matériel de transport : 10 000,00 €
 - les autres frais divers (annonces, déplacements, séminaires, fournitures de bureau, matériels, locations, carburants...) : 40 000,00 €
- les charges de personnel et frais assimilés pour un total de 623 500,00 € comprenant :
 - la participation du SMAPP aux frais de personnel mis à disposition par le Conseil départemental du VO : 10 000,00 €
 - les vacations des commissaires enquêteurs : 50 000,00 €
 - les prestataires extérieurs (photographes, auteurs...) : 40 000,00 €
 - les charges de personnel du SMAPP : 523 500,00 €
 - les autres charges de gestion courante : 209 510,00 € dont la participation du SMAPP au maintien de l'activité agricole jusqu'au boisement dans le cadre du Protocole d'accord avec la Chambre régionale d'agriculture pour 200 000,00 €.
 - des dépenses liées à l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs : 2 000,00€
 - une provision pour dépréciation des actifs circulants (loyers irrécouvrables) : 5 500,00 €

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement sont constituées de dotations aux amortissements pour 60 000,00 € et d'un virement à la section de fonctionnement de 475 306,69 €. Il est à noter que le passage à la nomenclature M57 entraîne un changement de méthode d'amortissement qui sera comptabilisée au prorata temporis.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant total de 979 202,00 €, sont composées :

- de la participation des collectivités membres du SMAPP pour un montant de 900 000 € (33% pour la Région Ile-de-France, 33% pour le Conseil départemental du Val d'Oise, 22% pour la Communauté d'agglomération Val Parisis, 7% pour la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône et 5% pour la Commune de Méry-sur-Oise, conformément aux statuts),

- de indemnités d'occupations précaires encaissées sur les biens dont le SMAPP est devenu propriétaire et le remboursement des charges, pour 77 000,00 €
- des annulations de mandats sur exercices antérieurs, pour 2 202,00 €.

Le résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs s'établit à 1 559 614,69 € et permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 578 506,33 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 17 283 506,33 € et seront consacrées :

- Dans le cadre de l'Autorisation de Programme (17 212 506,33 €) :
 - aux études nécessaires à la mise en œuvre du projet (1 161 688,00 €) :
 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux divers d'aménagement : 136 200,00 €
 - Maîtrises d'œuvre pour les travaux forestiers : 142 488,00 €
 - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : 50 000,00 €
 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux du 20 rue de la Colonne : 48 000,00 €
 - Frais d'étude pour le franchissement de la RN184 : 120 000,00 €
 - Frais de géomètres : 15 000,00 €
 - Frais de diagnostics (amiante, thermique...) : 30 000,00 €
 - Frais d'enquêtes parcellaires : 600 000,00 €
 - Frais d'insertions : 20 000,00 €
 - à l'opération d'aménagement forestier de la plaine (16 050 818,33€) :
 - Acquisitions foncières : 4 000 000,00 €
 - Acquisitions immobilières : 700 000,00 €
 - Evictions agricoles et économiques : 4 500 000,00 €
 - Travaux de plantations et de requalification des bois existants : 1 500 000,00 €
 - Travaux d'aménagement de milieux ouverts : 500 000,00 €
 - Création d'allées forestières : 1 000 000,00 €
 - Travaux de sécurisation : 500 000,00 €
 - Agencement et aménagement de bâtiment : 650 000,00€
 - Aménagement de voiries : 100,000,00 €
 - Installation de panneaux de communication : 30 000,00 €
 - Matériels et mobiliers : 23 000,00 €
 - Travaux en cours :
 - Avances sur travaux 300 000,00 €
 - Nettoyages des terrains : 1 500 000,00 €
 - Démolition : 600 000,00 €
 - Travaux divers : 147 818,33 €
- A l'acquisition d'un moyen de locomotion électrique permettant l'accès à tout le secteur pour 10 000,00 €
- A l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 15 000,00 €
- A l'achat de matériels et mobiliers de bureau pour 7 000,00 €
- Aux remboursements d'emprunts (AESN) : 39 000,00 €

Des dépenses d'ordre d'investissement sont prévues pour 295 000,00 € pour des opérations patrimoniales de régularisations comptables.

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 8 153 165,72 € et constituées :

- D'une participation de 5 000 000,00 € versée par le SIAAP
- De subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les acquisitions foncières et les travaux forestiers d'un montant de 870 137,00 €
- De la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour 149 000,00 €
- De la dotation de soutien à l'investissement local 2022 pour 500 000,00 €
- Du versement de compensations forestières pour 888 803,72 €
- De dons et legs pour 295 000,00 €
- Du FCTVA pour 225,00 €
- Une avance financière consentie par l'AESN (remboursement sur 20 ans à taux 0%) pour 450 000,00 €

Les recettes d'ordre de la section d'investissement comprennent des amortissements à hauteur de 60 000,00 € un virement de la section de fonctionnement de 475 306,69 € et des opérations patrimoniales pour 295 000,00 €.

Le résultat reporté des exercices antérieurs s'établit à 8 595 033,92 € et permet d'équilibrer la section d'investissement.

Un tableau synthétique des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2024 comparées à l'exercice 2023, ainsi que la répartition des crédits de paiement 2023-2029 sont annexés à cette présentation.

Chapitre article	DEPENSES		RECETTES		Chapitre article	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024					
	FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	1 281 500,00	1 163 000,00		70			30 000,00	20 000,00
60611	Eau	10 000,00	10 000,00		70878			30 000,00	20 000,00
60612	Electricité	100 000,00	100 000,00						
60622	Carburants	1 500,00	3 000,00		74			900 000,00	900 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	10 000,00		7472			297 000,00	297 000,00
60636	Habillement et vêtement de travail	1 000,00	1 000,00		7473			297 000,00	297 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 000,00		7474			45 000,00	45 000,00
60668	Produit pharmaceutique	1 000,00	1 000,00		7474			63 000,00	63 000,00
611	Contrat de prestations de services	130 000,00	200 000,00		7475			198 000,00	198 000,00
6135	Location de matériel de transport	10 000,00	10 000,00						
61521	Entretien des terrains	50 000,00	50 000,00		75			64 560,00	57 000,00
61524	Entretien des bois et forêts	50 000,00	50 000,00		752			64 560,00	57 000,00
61551	Entretien véhicule	2 000,00	2 000,00						
6168	Assurances	20 000,00	25 000,00		77			0,00	2 202,00
617	Etudes et recherches	100 000,00	120 000,00		773			0,00	2 202,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00						
6185	Frais de colloques et séminaires	5 000,00	5 000,00		14			10 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	5 000,00		6419			10 000,00	0,00
62268	Honoraires de conseil	100 000,00	50 000,00						
6227	Frais actes et de contentieux	300 000,00	100 000,00						
6231	Frais annonces et insertions	5 000,00	10 000,00						
6234	Réceptions	15 000,00	30 000,00						
6236	Catalogues et imprimés et publications	25 000,00	25 000,00						
6251	Voyages, déplacements missions	1 000,00	1 000,00						
6261	Frais affranchissements	15 000,00	10 000,00						
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 000,00						
62878	Remboursement de frais au CD95	60 000,00	50 000,00						
6288	Prestation de service	200 000,00	200 000,00						
63512	Taxes foncières	60 000,00	80 000,00						
63513	Logements vacants	0,00	3 000,00						

Chapitre article	DEPENSES	BP 2023		BP 2024		Chapitre article	RECETTES	BP 2023		BP 2024	
		€		€				€		€	
012	Charges de personnel et frais assimilés	500 000,00		623 500,00							
6218	Participation frais personnel (convention CG)	35 000,00		10 000,00							
6333	Participation à la formation professionnelle	10 000,00		10 000,00							
6336	Cotisations au CNFPT	2 500,00		2 000,00							
6411	Rémunérations personnel titulaire	155 000,00		150 000,00							
64131	Rémunérations personnel non titulaire	120 000,00		170 000,00							
6414	Vacations	0,00		50 000,00							
6451	URSSAF	110 000,00		140 000,00							
6453	Caisses de retraites	61 000,00		65 000,00							
6455	Assurances statutaires	0,00		20 000,00							
6458	Sécurité sociale et prévoyance	2 500,00		2 500,00							
6474	Versement aux œuvres sociales	2 000,00		2 000,00							
6475	Médecine préventive	2 000,00		2 000,00							
65	Autres charges de gestion courante	229 510,00		209 510,00							
6532	Frais de déplacements élus	1 500,00		1 500,00							
6541	Admission en non valeur	3 000,00		3 000,00							
6568	Entretien agricole des sols	225 000,00		200 000,00							
6583	Indemnité moratoire	0,00		5 000,00							
65888	Prélèvement à la source	10,00		10,00							
67	Charges spécifiques	0,00		2 000,00							
673	Titres annulés	0,00		2 000,00							
68	Reversements et restitution sur impôts et taxes	0,00		5 500,00							
6817	Provision	0,00		5 500,00							
022	Dépenses imprévues	100 000,00		0,00							
	Mouvements réels	2 111 010,00		2 003 510,00				1 004 560,00		979 200,00	
042	Amortissement	8 352,00		60 000,00							
023	virement à la section d'investissement	515 500,15		475 306,69							
	Mouvements d'ordre	523 852,15		535 306,69				0,00			
	TOTAL	2 634 862,15		2 538 816,69				1 004 560,00		979 200,00	
	D 002 Résultat reporté ou anticipé							1 630 302,15		1 559 616,69	
	TOTAL Fonctionnement cumulé	2 634 862,15		2 538 816,69				2 634 862,15		2 538 816,69	

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 095-200046084-20240329-DEL24_11-BF

S210

Budget primitif 2024
Annexe 1 à la note de présentation

Chapitre article	DEPENSES	BP 2023		BP 2024		Chapitre article	RECETTES	BP 2023		BP 2024	
		€		€				€		€	
	INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT				
16	Emprunts	49 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	53 600,00	295 225,00		
16871	Rbt emprunt AESN	49 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00	10222	FCTVA	3 600,00	225,00		
						10251	Dons et legs	50 000,00	295 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	1 065 000,00	1 166 688,00	1 166 688,00	1 166 688,00	13	Subventions d'investissement	6 365 284,89	7 407 940,72		
2031	Indemnités des Commissaires Enquêteurs	80 000,00	0,00	0,00	0,00	1321	DSIL 2022	500 000,00	500 000,00		
2031	MOUS	100 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	1321	DSIL 2021 sécurisation	149 000,00	149 000,00		
2031	Maîtrise d'œuvre travaux divers d'aménagement	160 000,00	136 200,00	136 200,00	136 200,00	1326	AESN solde sub acquisition foncière	11 160,00	11 160,00		
2031	Maîtrise d'œuvre travaux d'aménagement forestier	250 000,00	142 488,00	142 488,00	142 488,00	1326	AESN solde sub acquisition foncière 2021-2024	252 638,00	449 966,00		
2031	Maîtrise d'œuvre 20 rue de la Colonne	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	1326	AESN solde sub plantations 2021-2024	409 011,00	409 011,00		
2031	Etude franchissement RN184	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	1326	Contribution du SIAAP	5 000 000,00	5 000 000,00		
2031	Etudes géomètres	50 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	1328	Compensation La Queue en Brie	0,00	73 589,40		
2031	Diagnostics	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	1328	Compensation Sarcelles	12 417,93	24 835,86		
2031	Enquêtes parcellaires	400 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	1328	Compensation SGP	31 057,96	126 650,08		
2033	Frais Annonces et Insertions	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	1328	Compensation SCEA Herblay	0,00	35 497,60		
2051	Licences logiciel de dessin-plan (hors AP)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	1328	Compensation Placo	0,00	605 592,00		
						1328	Compensation SPLA	0,00	14 193,18		
						1328	Compensation SOLIDEO	0,00	8 445,60		
21	Immobilisations corporelles	11 693 000,00	13 530 000,00	13 530 000,00	13 530 000,00	16	Emprunts	0,00	450 000,00		
2111	Acquisitions foncières (y compris frais annexes)	2 200 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	1681	Emprunts AESN	0,00	450 000,00		
2115	Acquisitions immobilières	500 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00						
2117	Bois et forêts dont bois existants	2 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00						
2118	Evictions agricoles + Evictions économiques	4 600 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00						
2128	Milieux ouverts	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00						
2128	Travaux de sécurisation et merlonnage	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00						
21352	Agencement, aménagement de bâtiment	200 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00						
2151	Allées forestières	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00						
2152	Aménagement de voirie (mobilier)	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00						
2181	Installation panneaux communication	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00						
2182	Matériel de transport (hors AP)	30 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00						
21838	Matériel informatique (hors AP)	20 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00						
21848	Matériel de bureau (AP)	5 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00						
21848	Matériel de bureau (hors AP)	5 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00						
2188	Autres acquisitions (AP)	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00						

Chapitre article	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Chapitre article	RECETTES	BP 2023	BP 2024
		€			€		
23	Immobilisations en cours	5 227 129,85	2 547 818,33				
	Avance	300 000,00	300 000,00				
2312	Travaux de boisement en cours	600 000,00	0,00				
2312	Milieux ouverts en cours	300 000,00	0,00				
2312	Allées forestières en cours	300 000,00	0,00				
2312	Travaux démolition	500 000,00	600 000,00				
2312	Travaux de nettoyage	1 500 000,00	1 500 000,00				
2312	Autres travaux	1 727 129,85	147 818,33				
	Mouvements réels	18 034 129,85	17 283 506,33			6 418 884,89	8 153 165,72
	Dépenses imprévues	900 000,00	0,00	023	virement de la section de fonctionnement	515 500,15	475 306,69
				040	Amortissements	8 352,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales	354 000,00	295 000,00	041	Opérations patrimoniales	354 000,00	295 000,00
	TOTAL	19 288 129,85	17 578 506,33		TOTAL	7 296 737,04	8 983 472,41
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé				R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	11 991 392,81	8 595 000,00
	TOTAL Investissement cumulé	19 288 129,85	17 578 506,33		TOTAL Investissement cumulé	19 288 129,85	17 578 506,33
	TOTAL BUDGET	21 922 992,00	20 117 323,02		TOTAL BUDGET	21 922 992,00	20 117 323,02

AP/CP : crédits

17 925 129,85 17 212 506,33

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 095-200046084-20240329-DEL24_11-BF



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)

Comité Syndical N°50 du 29 mars 2024

ANNEXE N°2 A LA NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Actualisation et suivi des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme

	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Autorisation de Programme	96 000 000,00 €	170 625,46 €	2 845 503,58 €	5 592 431,26 €	4 490 901,85 €	4 857 065,60 €	3 858 226,93 €	17 212 506,33 €	16 000 000,00 €	15 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	5 972 738,99 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 095-200046084-20240329-DEL24_11-BF

